

fait la CISR est mal et que tous ses membres sont incompétents parce que ce n'est tout simplement pas le cas.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Monsieur le Président, M. Bauer a dit clairement hier que les tribunaux administratifs composés d'un seul membre représentent un recul et qu'ils ne feront qu'aggraver la situation.

Deux anciens membres de la CISR ont conclu que le Canada accepte des terroristes comme réfugiés et que certains avocats maquillent les revendications du statut de réfugié. De l'avis de M. Bauer, jusqu'à deux tiers des demandeurs sont acceptés sous de faux prétextes.

Ma question est la suivante: Pourquoi le ministre continue-t-il de faire passer les intérêts des faux demandeurs, des avocats et des groupes de défense des réfugiés avant ceux des Canadiens qui paient un milliard de dollars par année pour financer ce processus scandaleux?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le député ne sait pas de quoi il parle. Si la compétence était un critère d'admission à la Chambre, le député ne serait pas ici.

Il parle d'un budget de un milliard de dollars pour la CISR. Je demanderais au député d'avoir au moins la décence de présenter les faits tels qu'ils sont et de proposer des mesures constructives que nous pourrions prendre pour améliorer cette institution au lieu d'essayer de tout détruire.

* * *

LES PÊCHES

M. Derek Wells (South Shore, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Le ministre vient d'annoncer que Pêches et Océans a réussi à récupérer le filet du chalutier espagnol, l'*Estai*. Il convient d'en féliciter le ministre et son ministère.

Des voix: Bravo!

M. Wells: Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelle importance peut avoir la grandeur de la maille et la doublure du filet en l'occurrence?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il s'agit d'une affaire importante pour les Canadiens de l'Atlantique et de tout le pays, étant donné l'appui que le Parti réformiste a donné au gouvernement dans nos efforts de conservation en matière de pêche.

• (1455)

Il est en effet extraordinaire de voir le Parti réformiste, le Nouveau Parti démocratique et, je dois le reconnaître, le Parti conservateur de même que le chef de l'opposition officielle approuver unanimement cette mesure de conservation à la Chambre au nom des Canadiens de tout le pays. C'est un grand moment pour le Canada. Je tiens à remercier les partis d'opposition de leur appui.

Questions orales

Je me permettrai également, en répondant à la question, de saluer le formidable leadership dont a fait preuve le plus grand premier ministre que le pays ait connu pour le défendre.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, vous me faites signe d'en venir directement au fait, et je vais le faire.

Le Président: Oui, j'aimerais que le ministre en vienne précisément au fait.

M. Tobin: La maille de 80 millimètres est inférieure de 15 millimètres au maillage officiellement approuvé par l'OPANO pour la capture de cette espèce. Les poissons qui sont attrapés dans le filet sont donc beaucoup plus petits. Ce sont des jeunes qui n'ont pas encore atteint leur maturité. Ils sont beaucoup plus petits que ce qu'il serait raisonnable de pêcher si nous voulons exploiter la ressource de façon durable.

* * *

[Français]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Bernard St-Laurent (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Travail. Après plusieurs mois d'attente, le gouvernement fédéral fait circuler un document de travail sur une éventuelle loi antibrisseurs de grève. Les propositions contenues dans ce document sont inacceptables à plusieurs égards pour les travailleurs.

La ministre s'engage-t-elle à ne pas s'immiscer dans les affaires syndicales en exigeant, par exemple, un vote de 60 p. 100 des syndiqués pour que s'appliquent les dispositions antibrisseurs de grève lors d'un conflit de travail?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, comme vous le savez, nous sommes en train de réviser la Partie I du Code canadien du travail, et la question des travailleurs de remplacement est sur la table. Nous sommes en consultation présentement avec les différentes parties, autant les employeurs que les syndiqués. Je suis prête à écouter les réactions des différentes parties sur le sujet. J'ose espérer ne pas comprendre que le député du Bloc québécois est contre une telle législation, quand même.

* * *

[Traduction]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, demain, deux négociateurs commerciaux du Canada seront à Washington pour discuter des restrictions apportées récemment aux exportations de sucre du Canada. Le gouvernement a adopté la position selon laquelle le GATT a préséance sur l'ALENA, puisque nous avons imposé de nouveaux droits de douane s'élevant à pas moins de 350 p. 100 sur le beurre et d'autres produits soumis à la gestion de l'offre.

Par conséquent, ne sommes-nous pas mal placés pour contester ces nouveaux droits de douane américains sur le sucre?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, au nom du ministre du Commerce internatio-